

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **WILFRIED**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Charles Martel

N° : 8

Boîte :

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0676.776.324

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

13-06-2017

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 03-12-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-07-2021

au

30-06-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-07-2020

au

30-06-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MAROY ALEXIS

Avenue Michel-Ange 66 003

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

IZZARELLI CINDYA

Avenue Rogier 306 5

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

COTMAN ELEONORE

Rue Josse Impens 18

1030 Schaerbeek

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

BRABANT FRANCOIS

RUE CHARLES WEROTTE 59 0000

5000 Namur

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur délégué

VERBEEREN FRANCOIS

RUE DE DANEMARK 29 2

1060 Saint-Gilles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

GUISSET MONIQUE

Au Passou 22 1

4053 Embourg

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

JARDON QUENTIN

AVENUE DE LA COURONNE 247 2

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DE THIER TANGUY

Avenue Schlogel 43

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

BLACKMAN VICTORIA

Rue du Vivier 17

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
IXO FACTO SRL 0758511888 Rue des Frères Poels 7 a 1325 Dion-Valmont BELGIQUE	52320786	A B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.965</u>	<u>8.048</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	1.332	7.764
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	108	259
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	108	259
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	525	25
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>430.588</u>	<u>150.138</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	9.772	14.672
Stocks		30/36	9.772	14.672
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	114.090	35.929
Créances commerciales		40	110.099	34.156
Autres créances		41	3.991	1.773
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	276.372	65.892
Comptes de régularisation		490/1	30.355	33.645
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	432.553	158.186

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
			10/15	173.549	15.251
			10/11	469.100	272.700
	Disponible		110	444.600	248.200
	Indisponible		111	24.500	24.500
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
			12		
	Réserves indisponibles		13	4.500	4.500
	Réserves statutairement indisponibles		130/1	500	500
	Acquisition d'actions propres		1311	500	500
	Soutien financier		1312		
	Autres		1313		
	Réserves immunisées		1319		
	Réserves disponibles		132		
			133	4.000	4.000
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-300.051	-261.949
Subsides en capital					
			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
			16		
	Pensions et obligations similaires		160/5		
	Charges fiscales		160		
	Grosses réparations et gros entretien		161		
	Obligations environnementales		162		
	Autres risques et charges		163		
			164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	259.004	142.935
Dettes à plus d'un an		17	80.000	
Dettes financières		170/4	80.000	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	80.000	
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	67.287	83.908
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	27.093	33.294
Fournisseurs		440/4	27.093	33.294
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	40.194	50.613
Impôts		450/3	8.252	10.939
Rémunérations et charges sociales		454/9	31.942	39.675
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	111.717	59.027
TOTAL DU PASSIF		10/49	432.553	158.186

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	150.686	29.065
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	154.740	141.620
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.583	6.583
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	1.020	9.460
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	22.227	10.430
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-33.884	-139.029
Produits financiers		75/76B	264	1
Produits financiers récurrents		75	264	1
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	3.443	2.798
Charges financières récurrentes		65	3.443	2.798
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-37.062	-141.826
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	1.040	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-38.102	-141.826
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-38.102	-141.826

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-300.051	-261.949
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-38.102	-141.826
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-261.949	-120.123
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	-300.051	-261.949
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	32.160
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	32.160	
8129P	XXXXXXXXXX	24.396
8079	6.432	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	30.828	
(21)	<u>1.332</u>	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	454

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

8169
8179
(+)/(-) 8189

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8199	454	
8259P	XXXXXXXXXX	

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

8219
8229
8239
(+)/(-) 8249

Plus-values au terme de l'exercice

8259		
8329P	XXXXXXXXXX	195

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

8279
8289
8299
8309
(+)/(-) 8319

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329	346	
(22/27)	108	

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	25
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	500	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	525	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	525	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

PRINCIPE

Les règles d'évaluation sont fixées conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

Aux fins d'un rendu fidèle, il n'y aura aucune dérogation aux règles de valorisation précitées.

Le compte de résultat n'est pas notablement influencé par des produits et des charges imputables à une quelconque autre année comptable.

Les chiffres des années comptables consécutives sont comparables.

REGLES PARTICULIERES

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : Néant

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit : Néant

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend () EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill n'est pas supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Néant

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : Néant

Amortissements actés pendant l'exercice :

- 1.Frais d'établissement - 100%
- 2.Immobilisation Incorporelles - 20%
- 3.Matériel de bureau et mobilier - 20%(min) et 33,33%(max)
- 4.Autres immobilisations corpor. - 10%(min) et 20%(max)

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire. Tous les amortissements se font au prorata du temps dès premier du mois qui suit le mois de l'acquisition, en mois entiers et par minimum d'un mois.

Les frais complémentaires peuvent être amortis au même rythme que les actifs dont il s'agit.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont comptabilisés lorsque par suite de l'obsolescence technique ou de la modification des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable est supérieure à la valeur d'usage pour la société.

Les immobilisations corporelles dont la durée d'usage n'est pas limitée font l'objet de réductions de valeur sur immobilisés corporels, afin de tenir compte à la clôture de l'année comptable de dépréciations définitives ou non.

Les immobilisés corporels mis hors d'usage, ou qui ne contribuent plus durablement à l'activité de la société, font le cas échéant objet d'un amortissement exceptionnel, afin de faire concorder leur valeur de réalisation probable.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais complémentaires, qui ressortent du compte de résultat.

Une analyse de leur valeur est effectuée annuellement et individuellement.

Cette analyse de la valeur se fait d'après la valeur comptable patrimoniale nette des actions ou de la valeur contractuelle présumée en cas de cession, ou selon les critères utilisés lors de l'acquisition des parts si la participation fut acquise à un prix divergeant de sa valeur comptable, ou encore selon la méthode de l'actif net réévalué (actif net + plus-values latentes - moins-values latentes +/- impact fiscal).

Des réductions de valeur sont appliqués lorsque la valeur estimée, calculée comme expliqué ci-dessus, s'avère inférieure à la valeur comptable et lorsque, la dépréciation est durable, ce que justifient la position, la rentabilité, la valeur de réalisation présumée et les perspectives de la participation.

Les réductions de valeur sont reprises lorsque la valeur estimée est supérieure à la valeur comptable qui tenait compte de réductions de valeur et ce pour autant que, la différence soit de nature durable.

CREANCES ET AUTRES CAUTIONNEMENTS EN NUMERAIRE

Ces créances, matérialisés par des effets, ou non, destinées à un appui durable et les cautionnements en numéraire, versés à titre de garantie permanente entre autres à des pouvoirs publics et des entreprises d'utilité publique, sont inscrites sous cette rubrique à leur valeur nominale. Ces créances sont prises en charge totalement ou partiellement si elles font l'objet d'une remise de dette irrévocable.

Ces créances sont sujettes à réduction de valeur s'il y a doute, pour le tout ou partie, sur leur paiement à la date d'échéance.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Ces créances se comptabilisent à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont appliquées si le tout ou une partie de créances sont douteuses quant à leur paiement à la date d'échéance, de même lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture comptable annuelle est inférieure à leur valeurs nominale.

Stock

Tous les numéros sont valorisés à 50% de leur prix de production (variable) sauf le dernier numéro qui est valorisé à 100%

CREANCES A UN AN AU PLUS

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est appliqué des réductions de valeur s'il y a doute sur les paiements à l'échéance pour le tout ou pour une partie, de même si leur valeur de réalisation à la date de la clôture annuelle est inférieure à leur valeur nominale.

En vertu de la règle qui précède, des réductions de valeur intégrale sont comptabilisées sur les créances sur clients dont la solvabilité est minée, sur des créances contestées et sur des créances honorées avec une lenteur anormale.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET MOYENS DISPONIBLES

Ces placements se comptabilisent à leur valeur nominale.

COMPTE DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les charges constatées d'avance comprennent des coûts au prorata exposés en cours de l'année comptable, mais qui sont mis à charge de l'année comptable suivante. Les produits acquis, c'est-à-dire les produits au prorata qui ne seront encaissés que dans le courant de l'année comptable suivante, mais qui sont relatés à l'année comptable écoulée, sont également mentionnés ici.

Les produits, ou leurs parties, dont l'encaissement surviendra l'année suivante ou plus tard, mais qui sont relatés à l'année comptable présente, sont comptabilisés pour leur part relative à l'année comptable.

DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES, PROVISIONS

Les dotations pour risques et charges doivent selon leur genre couvrir des pertes ou des coûts nettement précisés qui sont probables ou certains à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas certain.

Chaque année on consacrera un examen complet aux dotations constituées précédemment à des fins de couverture de risques et de coûts auxquels la société est exposée. Les dotations pour risques et charges qui ne répondent pas à l'activité courante de la société, sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

Au cas où l'évaluation, en l'absence de critères de valorisation objectifs, des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dévalorisations est inévitable et très incertaine, ce fait est mentionné dans les annexes du compte annuel si les montants concernés peuvent être importants.

DETTES A PLUS D'UN AN

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La provision pour pécule de vacances à payer est comptabilisée en tenant compte des montants admis par l'administration fiscale sur base des obligations légales et conventionnelles.

COMPTE DE REGULARISATION DU PASSIF

Il s'agit de coûts au prorata, qui ne seront payés que dans une année comptable postérieure, mais qui concernent l'année comptable écoulée. Ces coûts sont valorisés à leur valeur nominale. Il s'agit aussi des produits à régulariser, c'est-à-dire le prorata des produits encaissés dans le courant de l'année comptable ou de l'année précédente, mais qui concernent une année comptable postérieure.

DEVICES ETRANGERES

Les actifs et passifs circulants, exprimés en devises étrangères, sont convertis à l'aide du cours de clôture en fin d'année comptable. Les différences de conversion sont globalisées, devise par devise. Si la différence de conversion obtenue est négative, elle est mise à charge du résultat. Si la différence de conversion est positive, elle est traitée par les comptes de régularisation.

AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE:

Extrait du conseil d'administration du 13 décembre 2022:

'Constatant une perte de l'exercice pendant au moins deux exercices successifs, le Conseil d'administration du 13 décembre 2022, à l'unanimité moins une abstention, valide et justifie la continuité des activités de Wilfried SC, compte tenu:

- De la croissance importante des abonnements;
- De la trésorerie positive et de l'apport récent de nouveaux capitaux;
- De la stabilisation et la professionnalisation de l'équipe en place;
- Des projections du plan financier, qui prévoit l'équilibre budgétaire à l'horizon 2025, permettant d'assurer la pérennité des activités de Wilfried SC.

Plusieurs points d'attentions sont toutefois évoqués pour l'avenir:

- Les outils et les pratiques de gestion interne devront être révisés et professionnalisés;
- L'évolution des coûts du personnel devront être maîtrisés et les ventes suivre la trajectoire tracée par le plan financier (particulièrement en ce qui concerne la période critique des réabonnements début 2023).
- D'éventuels nouveaux apports de capitaux devront être envisagés en cas de troubles temporaires de trésorerie.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,6	2,5	3	2,4
Nombre d'heures effectivement prestées	101	2.840	2.186	5.026	4.230
Frais de personnel	102	85.949	66.508	152.457	108.159

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	2	4	3,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	3	3,7
Contrat à durée déterminée	111		1	0,1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2	2	3,1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2	2	3,1
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121		2	0,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211		2	0,7
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2	4	3,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	